



BULLETIN D'ADHÉSION 2021

RESERVÉ RUPTUR

- Outil digital / WhatsApp
- Odo
- Règlement : __ / __ / 2021
- Cerfa 2021 - ____
envoyé le : __ / __ / 2021

NOM DE LA STRUCTURE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Code APE : Effectif :

CONTACT REFERENT – MEMBRE ACTIF

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Fonction :

AUTRES CONTACTS – MEMBRES ACTIFS *(autres collaborateurs de la structure souhaitant s'impliquer dans l'association)*

NOM/PRÉNOM : Fonction :

Téléphone/Portable : E-mail :

Adresse *(si différente de la structure)* :

NOM/PRÉNOM : Fonction :

Téléphone/Portable : E-mail :

Adresse *(si différente de la structure)* :

NOM/PRÉNOM : Fonction :

Téléphone/Portable : E-mail :

Adresse *(si différente de la structure)* :

NOM/PRÉNOM : Fonction :

Téléphone/Portable : E-mail :

Adresse *(si différente de la structure)* :

CONTACT FACTURATION *pour le suivi du règlement de la cotisation si différent du référent*

NOM/PRÉNOM : Fonction :


Téléphone/Portable : E-mail :

COMMUNICATION *(Facultatif)*

Site Internet :

Noms des comptes : 





J'adhère à RUPTUR et je souhaite contribuer au développement et à l'accompagnement des initiatives susceptibles de bâtir l'Economie de demain.

Je soutiens financièrement les actions de l'association en versant une cotisation annuelle* (*année civile*) de :

- | | |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Cotisation individuelle – Etudiant : | GRATUIT |
| <input type="checkbox"/> Cotisation individuelle – Particulier : | 150 Euros |
| <input type="checkbox"/> Exploitation agricole, jeune entreprise (-3 ans) : | 250 Euros |
| <input type="checkbox"/> Structures dont l'effectif global (<i> Holding et filiales</i>) est inférieur à 10 personnes : | 500 Euros |
| <input type="checkbox"/> Structures dont l'effectif global (<i> Holding et filiales</i>) est inférieur à 50 personnes : | 750 Euros |
| <input type="checkbox"/> Structures dont l'effectif global (<i> Holding et filiales</i>) est inférieur à 100 personnes : | 1500 Euros |
| <input type="checkbox"/> Structures dont l'effectif global (<i> Holding et filiales</i>) est inférieur à 500 personnes : | 2500 Euros |
| <input type="checkbox"/> Structures dont l'effectif global (<i> Holding et filiales</i>) est supérieur à 500 personnes : | 4000 Euros |

J'APPROUVE ET JE M'ENGAGE A RESPECTER

- La charte de déontologie
- Le règlement intérieur
- Les statuts

* Documents disponibles sur le site internet de l'association www.ruptur.fr

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Je consens à ce que l'association utilise les données ci-dessus (hors contact facturation) pour ses actions et l'animation de ses outils internes comme indiqué ci-dessous² (*Aucune diffusion à des tiers ne sera faite sans votre accord préalable*)
- J'autorise l'association à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photos et vidéos me représentant³

DATE ET SIGNATURE

L'adhésion à l'association est définitivement validée à réception des documents complétés, signés, du paiement de la cotisation annuelle et après validation du Conseil d'administration de Ruptur, comme prévu par les statuts de l'association.

REGLEMENT DE LA COTISATION

- Par CHEQUE à l'ordre de l'association RUPTUR
- Par VIREMENT :
RIB : 30047 14202 00020232201 72
IBAN : FR76 3004 7142 0200 0202 3220 172 - BIC : CMCIFRPP

* Rappel Loi Mécénat du 1^{er} août 2003 :

Pour les entreprises, les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % de leur montant, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Ils doivent être comptabilisés au compte comptable 6238 « dons aux œuvres ».

Pour les particuliers, les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

² Les données personnelles fournies seront utilisées par RUPTUR dans le cadre du traitement des adhésions, de l'animation de la communauté RUPTUR, de la mise en réseau, de l'envoi de newsletters, d'envoi de portraits, d'invitations à des événements ou à titre informatif, de convocation à des commissions ou groupes de travail, de l'insertion dans les supports de communication RUPTUR (annuaire, plaquettes, site web, outil digital Ruptur, article ou insertion presse, réseaux sociaux...) La durée de conservation de vos données est de 3 ans. Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » puis « RGPD » du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, et de suppression de vos données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement.

³ Photographies et vidéos réalisées lors des différentes participations à des rencontres RUPTUR, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturelle, scientifique ou d'exploitation commerciale. Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur tous supports.

Association RUPTUR - 6 Place du Prieuré 85170 Dompierre sur Yon - communication@ruptur.org
Association reconnue d'intérêt général par décision du Préfet de la Vendée le 1^{er} mars 2018, publiée au J.O. le 24 mars 2018.
Siret : 83850477700015 - APE : 9499Z